

## CERTIFICAT DE SURFACE HABITABLE DANS LE CADRE DE LA LOCATION D'UN BIEN IMMOBILIER

Loi n°2009-323 du 25 mars 2009, art 78 « Loi Boutin » modifiant l'article 3 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989

A DESIGNATION DU BATIMENT	
Nature du bâtiment : <b>appartement</b> Nombre de Pièces : <b>F2</b> Etage : <b>2ème étage</b> Numéro de lot : <b>Non communiqué</b> Référence Cadastre : <b>Non communiqué</b> Annexes : Cave : <b>Non communiqué</b> Garage : <b>Non communiqué</b> Autres Lot : <b>Non communiqué</b>	Adresse : <b>62 Rue de Paris 77220 TOURNAN EN BRIE</b> Bâtiment : <b>Sans objet</b> Escalier : <b>Sans objet</b> Porte : <b>Droite</b> Propriété de : <b>SCI 62 RUE DE PARIS représentée par AFFINITY HOME 15, rue de Miromesnil 75008 PARIS</b> Mission effectuée le : <b>30/08/2012</b> Date de l'ordre de mission : <b>28/08/2012</b> N° Dossier : <b>62 RUE DE PARIS représentée par AFFINITY HOME 16064 30.08.12 C</b>
<b>Le Technicien déclare, que la superficie du bien ci-dessus désigné est de :</b>	
<div style="font-size: 1.2em; color: blue; font-weight: bold;">Total : 31,61 m<sup>2</sup></div> <div style="color: blue; font-weight: bold;">(Trente et un mètres carrés soixante et un)</div>	

### B DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL

Pièce ou Local	Etage	Surface habitable	Surface non comptabilisée
Entrée	2ème	2,80 m <sup>2</sup>	
Chambre	2ème	8,38 m <sup>2</sup>	2,10 m <sup>2</sup>
Salle d'eau/WC	2ème	3,20 m <sup>2</sup>	
Séjour/Cuisine	2ème	17,23 m <sup>2</sup>	7,52 m <sup>2</sup>
<b>Total</b>		<b>31,61 m<sup>2</sup></b>	<b>9,62 m<sup>2</sup></b>

### JUSTIFICATION DES SURFACES DEDUITES

Pièce ou Local	Etage	Surface non comptabilisée	Justification
Chambre	2ème	1,33 m <sup>2</sup>	Hauteur < 1,80 m
Chambre	2ème	0,77 m <sup>2</sup>	Hauteur < 1,80 m
Séjour/Cuisine	2ème	5,00 m <sup>2</sup>	Hauteur < 1,80 m
Séjour/Cuisine	2ème	1,52 m <sup>2</sup>	Hauteur < 1,80 m
Séjour/Cuisine	2ème	1,00 m <sup>2</sup>	Hauteur < 1,80 m
<b>Total</b>		<b>9,62 m<sup>2</sup></b>	

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par FMDC DIAGNOSTICS qu'à titre indicatif.

**Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.**

**Le Technicien :**  
 Corinne GIACOMONI  
  
**SARL FMDC DIAGNOSTICS**  
 2 avenue Christian Doppler / Bât.A  
 77700 SERRIS  
 Tél.: 01 64 63 02 03 - Fax: 01 64 63 02 04  
 SIRET: 50010949100018

à **SERRIS** , le **30/08/2012**

**Nom du responsable :**  
 David CREPIN

Rapport N°: 62 RUE DE PARIS representee par AFFINITY HOME 16064 30.08.12 C



Siège social : SARL FMDC DIAGNOSTICS • Agence de Marne la Vallée • 2 avenue Christian Doppler – Bât. A • 77700 SERRIS  
 Tél. 01.64.63.02.03 • Fax. 01.64.63.02.04 • E-mail : contact77@exim-expertises.fr  
 Bureau secondaire : Agence de Meaux • 26 place Jean Bureau • 77100 MEAUX  
 Tél. 01.60.61.62.63 • Fax. 01.64.63.02.04 • E-mail : meaux@exim-expertises.fr  
 SARL au capital de 30 000 € • N° TVA FR 94500109491 • SIRET : 500 109 491 00018

